

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la salle des fêtes le **LUNDI 6 juillet 2020** à 18 h 30.

Membres présents : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD, Adjoint, Houarnev VASLIN, Yann-Erwann PORTEBOEUF, Ludovic LACORE, Nadine CHALLIER, Sandrine PARTHENAY et Pierre-Antoine RAIMBAULT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Claire BOUQUET, conseillère municipale qui a donné procuration à Raymond GARCIA.

Élection du secrétaire : Nadine CHALLIER ayant obtenu 10 voix, au scrutin secret, a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. Procès-verbal de la précédente séance (09/06/2020).

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

2. Finances – Budget Principal - Compte de Gestion 2019 du receveur municipal –

M. RABOUAN rappelle que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux de notre comptabilité et précise que tous les documents présentés sont copies conformes de ceux vus en réunion de bureau le 22 juin dernier.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

3. Finances – Budget Principal - Compte Administratif 2019.

Le compte administratif a été dressé par Monsieur Rabouan, Maire, et soumis à l'approbation du conseil municipal par Monsieur Raymond Garcia, Président, conformément à la loi.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 431 095.20 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 429 655.47 €

Le déficit de fonctionnement s'élève à 1 439.73 €

Résultat de clôture (avec reprise de l'exercice précédent) de 66 796.22 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 284 783.73€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 197 677.23 €

Le déficit d'investissement s'élève à 87 106.50 €

Résultat de clôture (avec reprise de l'exercice précédent) de 8 366.36 €

Sur les 2 sections il est constaté :

- un déficit de 88 546.23 €

- un résultat de clôture (avec reprise de l'exercice précédent) de..... + 75 162.58 €

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

4. Finances - Budget Principal – Affectation du résultat 2019.

Le résultat de l'exercice cumulé 2019 sera reporté en recette 2020 comme suit :

Recettes d'investissement C/1068 66 796.22 €

Dépenses d'investissement C/001 8 366.36 €

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

5. Finances - Budget Principal - Vote des Taux des 2 Taxes directes locales pour 2020.

M. Rabouan rappelle que la refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel des taux des taxes d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Il n'y a donc lieu de ne se positionner que pour les taux de la taxe foncière. A la question de M. Garcia sur les recettes fiscales des communes quand la taxe d'habitation sera abolie, M. Rabouan informe que les communes toucheront l'intégralité du foncier bâti, actuellement versé au Département.

Conformément à l'avis du bureau municipal du 22 juin dernier, il est décidé que les taux n'évolueront pas par rapport à 2019. Ils se décomposent comme suit :

Taxe foncière (bâti)	11,55 %
Taxe foncière (non bâti)	21,81 %

M. le Maire souligne que les taux n'ont pas évolué depuis 2008.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ.**

6. Finances - Budget Principal – Budget Primitif 2019.

Le Fonctionnement en dépenses et recettes s'équilibre492 646.22 €

L'Investissement en dépenses et recettes s'équilibre236 148.53 €

Principal investissement prévu en 2020 : la reprise des trottoirs rue de la Chaloisière. Il n'y a pas de détail d'autres investissements ; des enveloppes sont affectées de manière générale.

M. Garcia souligne que la commune a dû faire face à des travaux imprévus ces dernières années (confortement de cavités sous voirie, charpente de la salle des fêtes), autofinancés.

M. le Maire rappelle qu'en effet, il n'y a pas eu d'emprunts depuis 2010.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

7. Personnel communal – Confection des payes – Convention avec le CDG49.

M. le Maire rappelle que depuis 2008, le conseil municipal a confié la rédaction des bulletins de salaires du personnel communal au Centre De Gestion de Maine-et-Loire. Cet organisme est un établissement public qui gère les carrières des communes de moins de 100 agents. Cette décision était prise pour le mandat municipal et il convient de la renouveler pour ce nouveau mandat. M. Houarnev demande si la communauté de commune propose ce service. Réponse négative de M. Rabouan.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

8. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des commissaires (12 titulaires et 12 suppléants).

Le code général des impôts prévoit une commission communale des impôts directs composée du Maire ou d'un adjoint et de 6 commissaires. La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les services fiscaux demandent la désignation par le conseil municipal de 12 titulaires et 12 suppléants ; ces mêmes services retiendront ensuite 6 personnes pour chaque catégorie.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

9. Finances – Acceptation du CESU préfinancé.

Pour la prochaine rentrée scolaire, les services de la commune sont saisis par des familles de demande d'utilisation, comme moyen de paiement des factures de garderie périscolaire, des chèques emplois services universels (CESU).

Il y a lieu de prendre une délibération pour accepter ce moyen de paiement et s'affilier au centre de remboursement.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

Questions diverses :

- **CCALS – désir de retrait de Durtal** : M. Rabouan confirme que ce sujet a été évoqué en conseil communautaire.

Pour rappel, le Maire de Durtal trouve anormal que sa commune, plus grosse commune de la CCALS, n'ait pas eu de poste de Vice-Président et menace de quitter la communauté de communes.

M. Garcia estime que le conseil de la CCALS devrait faire des efforts, un retrait de Durtal pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour tout le monde. M. Lacore trouve anormal en effet que la mairie de Durtal n'ait pas de représentants alors que d'autres élus, battus aux élections sur leur commune ont été élus au bureau communautaire. M. Rabouan rappelle que les Vice-présidents ne sont pas obligatoirement des Maires et estime que Durtal n'est pas laissé pour compte au niveau des réalisations communautaires (piscine, bibliothèque...).

M. Garcia pense qu'il serait intéressant que le Président et les Vice-présidents viennent présenter la communauté de communes aux habitants de Cornillé (lors des vœux par exemple). Globalement, les habitants n'ont pas une connaissance précise de cette structure, de son rôle et de son fonctionnement. Une présentation renforcerait le lien commune/intercommunalité.

La séance est levée à 20h00.